

Trois questions à...Samar Najjar

Samar Najjar est la représentante du comité de soutien à Georges Ibrahim Abdallah.



1. Quelle est la situation de votre oncle dont la libération conditionnelle pose question ?

Il a été arrêté en octobre 1984 et condamné à perpétuité en 1987 pour complicité d'assassinat. Sa libération conditionnelle, possible depuis 1999, a été obtenue une première fois en novembre 2003, mais le ministre de la Justice de l'époque, Dominique Perben, avait fait appel et l'a empêchée. Le 21 novembre dernier, une deuxième demande a été acceptée. Le parquet a fait appel mais il a été rejeté le 10 janvier, rendant définitive la décision et possible le retour de Georges dans son pays, le Liban. Pour cela, il faudrait que le ministre de l'Intérieur signe sa sortie de territoire, ce que Manuel Valls se refuse à faire. Pire : la Cour de cassation a estimé impossible cette libération conditionnelle pour des arguties juridiques qui cachent mal des pressions d'Etat. Les Etats-Unis sont partie civile dans ce dossier.

2. Quand est né le comité de soutien et quel combat mène-t-il

?

Il a été créé au début des années 2000 auprès de Jean-Marc Rouillan d'Action directe pour les mêmes raisons. Georges est un détenu modèle, respecté par ses gardiens et ses codétenus. Il a aujourd'hui 62 ans, a passé 29 ans dans les prisons françaises et mérite de revenir dans son pays. Pour nous, il n'est pas un terroriste : il a toujours agi en résistant pour son pays en guerre, contre des cibles militaires.

3. Quel lien faites-vous avec la soirée sur la Palestine et ses prisonniers ? (1)

Georges est un des prisonniers politiques de la cause palestinienne au même titre que les 4700 personnes emprisonnées. Comme eux ils luttent contre l'occupation.

Sud-Ouest (vendredi 17 mai 2013), recueilli par Yannick Delneste

(1) : cet article est paru à l'occasion de la soirée organisée par le Comité Action Palestine pour la commémoration du 65ème anniversaire de la Nakba.